

CHAT PLUI HD – MARDI 22 MAI 2018

N°1 :

Marie Q. (21/05/18 à 14h08) :

Nos voisins belges nous envient nos digues, conservées (en grande majorité) dans leur magnifique architecture historique. Ce projet de grand hôtel ne risque-t-il pas de laisser une brèche afin que d'autres promoteurs viennent bétonner un peu plus ?

Réponse (25/05/18 à 19h10) :

Bonsoir Marie,

Sur l'ancien site de l'auberge de jeunesse, aucun bâtiment remarquable n'était implanté. Le PLUI HD offre un panel d'outils complémentaires permettant de classer certaines villas, de limiter les hauteurs des constructions, en prenant par exemple en compte les bâtiments immédiatement contigus, d'interdire certaines constructions, certaines couleurs, certains matériaux, d'interdire la démolition donc de préserver le patrimoine urbanistique de la digue.

Bonne soirée,

Catherine Verlynde

N°2 :

Squal (21/05/18 à 21h43) :

Pourquoi devoir prendre sa voiture pour faire de la voile alors qu'on habite à malo centre face à la mer

Réponse (22/05/18 à 18h59) :

Quel est le sens de votre question? Cela concerne-t-il la localisation des bases de voile?

Bonne soirée,

Catherine Verlynde

N°3 :

Luc (21/05/18 à 21h47) :

Avec 126 votants pour un club convivial nautique ..maison de quartier nautique à quoi va servir pluie d'idée pour ce projet?

Réponse (25/05/18 à 19h05) :

Carticpe est un outil d'expression populaire des habitants, de la société civile.

Toutes les remarques et contributions sont étudiées avec les élus en charge du PLUI HD.

Elles sont donc prises en considération.

La construction d'une maison nautique ou la constitution d'une association ne relèvent pas de la compétence communautaire.

Nous vous encourageons à rencontrer les élus de votre commune.

Bonne soirée,

Catherine Verlynde

N°4 :

Syldej (21/05/18 à 21h57) :

Les idées populaires ont elles une chance de se concrétiser ?

Réponse (22/05/18 à 19h26) :

Bonsoir,

J'aimerais pouvoir vous répondre, mais je ne sais ce que vous entendez par "idées populaires".

Pourriez-vous me préciser votre pensée ?

Merci.

Damien CAREME

Vice-président CUD

N°5 :

Syldej (21/05/18 à 21h59) :

Allez vous tenir compte des résultats des sondages?

Réponse (12/03/18 à 12h08) :

Lors du dernier PLU, les habitants n'ont pas été associés (hormis via l'enquête publique administrative obligatoire).

Notre objectif, à travers ce chat et les nombreuses réunions publiques organisées sur le territoire, est de rencontrer un maximum d'habitants afin de récolter leurs attentes, leurs idées, leurs suggestions...

Certes, nous ne pouvons pas assurer que tout sera pris en compte, mais l'essentiel des réflexions sera utilisé dans la rédaction du futur PLUI HD.

La parole aux habitants et la démocratie participative étaient un engagement des 4 vice-présidents et du président de la CUD.

Les échanges sont riches, les préoccupations sérieuses; nous vous encourageons à continuer à nous suivre.

Avez-vous participé à Carticipe, sur le site du PLUI HD ?

Bonne soirée,

Catherine Verlynde

N°6 :

Clémence (22/05/18 à 00h10) :

On parle de développer le tourisme ; comment , en bétonnant comme à la panne ?

Réponse (22/05/18 à 18h43) :

Il n'est pas question de bétonner la côte, bien au contraire.

Plusieurs projets sont, à l'heure actuelle, à l'étude; et le développement du tourisme et des emplois induits repose sur plusieurs actions complémentaires :

- telles que l'opération Grand Site de France, qui a vocation à valoriser les dunes Marchand et du Perroquet;
- la Vélo Route Voie Verte pour favoriser les déplacements doux, la mise en valeur des canaux,
- le tourisme vert, et le tourisme de mémoire,
- la diversification de l'offre d'hébergement : camping, chambre d'hôte, gîte, hôtel, appart-hôtel...
- la rénovation de nos digues grâce à la GEMAPI (taxe GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

Bonne soirée, :-)

Catherine Verlynde

N°7 :

Mickael (22/05/18 à 11h13) :

Jen'ai Pas l'impression que le vieillissement de la population soit vraiment pris en compte; pourquoi ne pas créer beaucoup plus de maisons de retraite ?

Réponse (22/05/18 à 18h42) :

Bonsoir,

La construction de maisons de retraite n'est pas de compétence communautaire. Elles sont agréées par le Conseil Départemental.

Des maisons de retraite privées peuvent toutefois voir le jour et le Plan Local d'Urbanisme le permet. En revanche, de telles maisons ne sont malheureusement pas accessibles financièrement à une très large partie des habitants de notre agglomération.

Ce que nous cherchons toutefois à faire, c'est de permettre à chaque personne âgée de vivre le plus longtemps possible dans son logement.

Damien CAREME

Vice-Président CUD

N°8 :

Max (22/02/18 à 11h16) :

De moins en moins de médecins sur le territoire et donc des consultations de plus en plus courtes. Qu'est-il prévu pour pallier ce problème ?

Réponse (01/06/18 à 16h40) :

Max,

L'Agence Régionale de santé ne considère pas le Dunkerquois comme une zone en « désertification médicale »... même si le nombre de médecins généralistes est en baisse régulière (182 médecins généralistes en 2016 sur la CUD, 228 en 2005 soit une baisse de 20 % - source AGUR). L'ARS actualise régulièrement ses cartes et nous attendons celle de 2018. La liberté d'installation des médecins généralistes crée des inégalités territoriales dans l'offre de soins. De ce point de vue, le Dunkerquois est peu attractif (le sud de la France attire davantage que le Nord ou la Région parisienne).

Les professionnels de santé, dont les médecins généralistes, sont confrontés à deux changements importants :

1/ l'obligation d'avoir des locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite (Loi qui s'applique à tous les établissements recevant du public). Certains professionnels en profitent pour changer de locaux, d'autres non.

2/ l'évolution des modalités d'exercice : les jeunes médecins veulent travailler en équipe, pouvoir échanger avec d'autres praticiens, avoir une activité variée. Ils souhaitent également avoir une qualité de vie pour leur famille. Ils sont mobiles. Ils s'installent plus tardivement après la fin de leurs études.

Cette évolution n'est pas toujours comprise par les professionnels en place, et elle rend difficile la reprise de leur cabinet en exercice isolé, les jeunes ne souhaitant pas « racheter » ni les murs ni la clientèle.

C'est une des raisons des difficultés d'accès aux médecins généralistes surchargés après le départ de leurs confrères qui ont pris leur retraite ou ont quitté l'exercice libéral.

Le vieillissement des médecins généralistes (la moitié des médecins de Dunkerque ont plus de 55 ans) est patent...

Nous constatons une forte mobilisation dans l'agglomération sur cette question :

- Dans beaucoup de villes de l'agglomération, les élus sont très sollicités par des habitants confrontés au départ de leur médecin généraliste qui prend sa retraite, sans avoir trouvé de remplaçant. Et un certain nombre de villes mettent des moyens à la disposition des professionnels de la santé, notamment des locaux (constructions faites à leur intention par ex à Grand Fort Philippe, à Zuydcoote, à Gravelines, à Spycker) ou des terrains (vente à Bray Dunes par exemple). D'autres intègrent des projets de maisons de santé dans des opérations d'urbanisme (Dunkerque, Leffrinckoucke) ;
- Un certain nombre de professionnels se lancent dans la création, l'installation de « maisons de santé ». Pour certains, il s'agit d'un regroupement de professionnels de métiers différents qui investissent ensemble financièrement dans des locaux, du matériel, de l'informatique pour avoir de meilleures conditions d'exercice. Ces regroupements comprennent médecins généralistes, dentistes, kiné, infirmières, et selon les projets, orthophonistes, psychologues, diététicienne, etc. Ce nouveau mode d'exercice est très attractif pour les jeunes professionnels de santé ;
- L'ouverture de la maison médicale de Bray Dunes en mai 2018 en est le meilleur exemple ;
- Pour d'autres, le regroupement est le moyen de partager un véritable « projet de santé » adapté aux besoins des habitants du territoire (ex : le Pôle santé du Kruysbellaert à Petite-Synthe). Plusieurs autres projets sont en cours de montage à Grande Synthe, à Saint Pol sur Mer ;
- Les institutions de santé sont également très mobilisées : l'Agence Régionale de Santé (elle a mis en place une équipe dédiée sur ces projets et des dispositifs d'aides financières ou de soutien à l'installation de jeunes professionnels), les Unions Régionales des professionnels de santé (URPS) qui viennent aider au montage des projets, la Caisse des Dépôts et consignations qui peut soutenir financièrement des projets qui s'implantent dans les quartiers prioritaires des villes comme St Pol sur mer, Dunkerque ou Grande Synthe, la CPAM de Dunkerque dans son rôle de soutien des professionnels.

En tant qu'adjointe à la santé de la Ville de Dunkerque et Vice-Présidente santé de la CUD, je suis moi aussi sollicitée par ces professionnels, en recherche de locaux, de financements, de collègues. Je les reçois ou les rencontre dans leur lieu actuel d'exercice et répond à leurs questions, en leur faisant connaître toutes les ressources disponibles (contacts à prendre avec les chargés de projet de la CUD, ressources institutionnelles, aide méthodologique, etc.).

Depuis 2015, nous accueillons les Internes en médecine en stage au CHD en mettant à leur disposition des doc d'information sur les spécificités de la ville et de l'agglomération. Cet accueil est très apprécié. Nous le faisons également pour les étudiants internes en médecine générale, susceptibles de s'installer un jour à Dunkerque.

Je me tiens à votre disposition si vous souhaitez plus de précisions.

Bien cordialement,
Monique BONIN

N°9 :

Victoire (22/05/18 à 11h23) :

Pourquoi mettre des logements hlm partout ? Ne pensez-vous pas que ce serait mieux de conserver la tranquillité des petits villages de l'agglomération ?

Réponse (22/05/18 à 18h36) :

Bonsoir,

Le logement social est une réponse de logement à de nombreux habitants de l'agglomération, petits villages compris.

Savez-vous que 75% de la population française est éligible au logement social et 83% de la population de la région Hauts de France ?

Construire du logement social partout est donc nécessaire et ne compromet en rien la tranquillité de qui que ce soit.

Un locataire de logement social a lui aussi le droit de vivre dans un petit village.

Damien CAREME

Vice-Président CUD

N°10 :

Coriinne (22/05/18 à 18h39) :

Comment comptez vous amener plus de nature dans la ville ?

Réponse (22/02/18 à 18h48) :

Bonsoir,

Merci pour votre question !

Il y a différents dispositifs qui vont nous permettre d'amener plus de nature en ville :

- la charte de l'arbre dans la ville qui va être adoptée par le prochain conseil communautaire
- le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat Déplacement et son volet "Paysage/Biodiversité/Patrimoine"
- la mise en place des corridors écologiques dans les espaces publics
- le soutien aux initiatives communales pour accompagner les projets d'habitants
- le projet DK+ le permet notamment sur le tracé de "l'ex-pénétrante"

Bonne soirée.

Damien CAREME

Vice-Président CUD

N°11 :

Jean (22/05/18 à 18h42) :

Pourquoi ne pas mettre le wifi gratuit dans toutes les rues ? Ça existe ailleurs.

Réponse (12/03/18 à 18h59) :

Bonsoir Jean,

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ne traite pas de cette question. Ca n'est pas sa vocation.

Il existe un Schéma Numérique Très Haut Débit pour supprimer les zones blanches de notre territoire à la Communauté Urbaine.

A titre personnel, je ne suis pas partisan du WiFi partout. On ajoute des ondes électromagnétiques qui, aujourd'hui, questionnent sur le plan sanitaire (cf débat sur compteurs Linky), mais l'utilisation à outrance du numérique questionne aussi sur le plan environnemental. Savez-vous, par exemple, que regarder une vidéo durant une heure sur son smartphone équivaut à la consommation électrique d'un réfrigérateur durant UN an !

Merci en tout cas, de votre question.

Bonne soirée.

Damien CAREME

Vice-Président

N°12 :

Corinne (22/05/18 à 18h44) :

C'est mieux de maintenir les personnes âgées chez elles mais comment ? Quelles solutions concrètes ? Des aides ?

Réponse (12/03/18 à 19h05) :

Bonsoir Corinne,

On peut maintenir le plus longtemps possible les personnes âgées chez elles en construisant des logements adaptés au vieillissement des personnes : largeur des portes, salles de bain mutables (baignoires en douches,...), ascenseurs desservant tous les étages, services à proximité, domotique,...

Ce ne sont là que quelques pistes mais il y a aussi les services à la personne qu'il faut développer (même si cela n'est pas forcément de compétence communautaire, nous l'encourageons).

Bonne soirée.

Damien CAREME

Vice-Président CUD

N°13 :

Jean (22/05/18 à 18h46) :

C' est bien d'exouter Le Gers ; je vous ai vu au marché. Mais je redis ce que j'ai dit : en fait c'est les élus qui décident; ils n'ont pas besoin de nous.

Réponse (22/02/18 à 20h00) :

Notre objectif, à travers ce chat et les nombreuses réunions publiques organisées sur le territoire, est de rencontrer un maximum d'habitants afin de récolter leurs attentes, leurs idées, leurs suggestions...

Certes, nous ne pouvons pas assurer que tout sera pris en compte, mais l'essentiel des réflexions sera utilisé dans la rédaction du futur PLUI HD.

La parole aux habitants et la démocratie participative étaient un engagement des 4 vice-présidents et du président de la CUD.

Les échanges sont riches, les préoccupations sérieuses; nous vous encourageons à continuer à nous suivre.

Avez-vous participé à Carticpe, sur le site du PLUI HD?

Bonne soirée,

Catherine Verlynde

N°14 :

Alix (22/05/18 à 19h05) :

Pourquoi avons nous beaucoup de kilomètres de pistes cyclables mais peu de cyclistes réguliers ? C'est le climat ?

Réponse (22/05/18 à 19h10) :

Bonsoir Alix,

Nous avons en effet, de plus en plus de kilomètres de pistes cyclables, et si elles ne sont encore forcément continues, elles le seront très prochainement. Il nous faut encore développer les solutions de parcs sécurisés, des mettre en place de arceaux à vélo un peu partout. Il nous faut maintenant travailler au changement des mentalités et des comportements pour amener chacun(e) à se séparer de sa voiture et d'"affronter" le climat, comme le font nos voisins belges et néerlandais. Nous y parviendrons, j'en suis convaincu, aidés aussi par le coût de possession de la voiture (5600€/an) et l'engouement populaire. Je compte sur vous pour nous y aider.

Bonne soirée.

Damien CAREME

Vice-Président CUD

N°15 :

Max (22/05/18 à 19h05) :

Comment allez vous juger l'efficacité du bus gratuit ?

Réponse (22/05/18 à 19h55) :

Bonsoir Max,

Nous avons équipé chaque bus de compteurs de montées et de descentes.

Nous saurons donc précisément le nombre de personnes qui montent dans les bus et à quels endroits ils montent et/ou descendent.

La part modale du transport en commun sur la CUD n'était jusqu'alors que de 4,7%.

L'ambition de nos choix (travaux, régularité, fréquence, confort et gratuité) est d'atteindre 10% en 2020.

Je pense que nous y parviendrons plus tôt que cela.

Bonne soirée.

Damien CAREME

Vice-président CUD

N°16 :

Victor (22/05/18 à 19h07) :

On n'est pas sûr de la qualité de nos produits locaux. Faut-il vraiment développer les circuits courts ?

Réponse (22/05/18 à 19h20) :

Bonsoir Victor,

C'est un sujet qui nous préoccupe fortement. La CUD s'est donc attelée à l'amélioration de la qualité de l'air intérieur et extérieur en lien avec les industriels locaux.

Nous avons fait réaliser des analyses des sols à certains endroits de l'agglomération. Se pose aujourd'hui, compte des politiques agricoles et alimentaires que nous venons d'adopter, la question de la qualité des sols agricoles que nous ferons analyser prochainement. Certaines analyses sont d'ailleurs déjà en cours.

Comme nous avons décidé de favoriser les circuits courts ET bios, il va de soi, que la qualité des sols sera déterminantes.

Sur Grande-Synthe, par exemple, où ont été menées 3 études de sols ces 12 dernières années, il n'a été relevé aucune présence de métaux lourds ou de trace de quelque autre pollution.

Cela ne veut pas dire qu'il en est de même sur le reste de l'agglomération. Les études nous apprendront ce qu'il en est.

Bien entendu, nous rendrons publiques ces études.

Bonne soirée.

Damien CAREME

Vice-président CUD

N°17 :

Squal (22/05/18 à 19h07) :

Oui la localisation de la base de voile licorne est trop loin des habitants une annexe à Malo centre est la volonté des jeunes surfeurs du coin ...Et même plus de chenal pour naviguer à Malo centre

Réponse (22/05/18 à 19h18) :

re bonsoir Squal,

Nous partagerons votre remarque auprès des élus de la commune de Dunkerque, et notamment Martine Arlabosse.

La CUD n'est pas compétente en la matière.

Votre proposition doit être étudiée au regard d'autres axes comme la sécurité de tous les usagers de la plage et du littoral, comme les enjeux environnementaux...

Les élus sont les garants de l'intérêt général, en considérant les suggestions de chacun.

Catherine Verlynde

N°18 :

Alexandre D. (22/05/18 à 19h11) :

Ne faut-il pas renforcer les liens avec la Belgique ? Il n'y a presque pas de chômage en Flandre.

Réponse (22/05/18 à 19h22) :

Bonsoir Alexandre,

Vous avez tout à fait raison; la Belgique ne connaît pas un taux de chômage aussi important que chez nous.

C'est la raison pour laquelle nous multiplions les partenariats avec nos voisins : la Maison de l'Europe propose des formations pour apprendre le néerlandais, Entreprendre Ensemble organise des stages sur la mobilité professionnelle.

Dans tous les forums liés à l'emploi dans l'agglomération dunkerquoise, les agences de recherche d'emploi belges sont présentes.

Avez-vous des suggestions sur ce sujet? Si oui, n'hésitez pas à les rédiger sur Carticepe ou via les formulaires à votre disposition sur le site dk-pluihdidees.fr.

Bonne soirée,

Catherine Verlynde

N°19 :

Said (22/05/18 à 19h16) :

A votre avis comment faire pour garder nos jeunes ? Et vivement la fin des travaux !

Réponse (22/05/18 à 19h28) :

Bonsoir Said,

L'emploi constitue le levier majeur.

Il faut donc poursuivre les efforts mis en place depuis 2014 sur l'emploi, dans le cadre des Etats Généraux de l'Emploi Local (EGEL).

Aider nos entreprises, accompagner la Turbine, diversifier notre tissu économique en s'appuyant notamment sur le développement touristique, renforcer les circuits courts, devenir un territoire exemplaire en matière de formation et d'emplois qui relèvent de l'énergie, amplifier la dynamique cinématographique sont quelques-unes de nos ambitions.

Nous sommes preneurs de vos idées ou suggestions.

Bonne soirée,

Catherine Verlynde

N°20 :

Robin (22/05/18 à 19h26) :

Dans le cadre de l'extension du port et au regard du foncier disponible, pourrait-on envisager le développement d'un terminal croisière, véritable atout pour le tourisme ?

Réponse (28/05/18 à 9h35) :

La question du développement d'un terminal croisière à Dunkerque est un sujet régulièrement évoqué par le GPMD et la CUD mais qui soulève des problématiques financières et commerciales.

En effet, le potentiel de développement de la croisière à Dunkerque est limité. Il nécessiterait :

- des investissements coûteux de la part des collectivités et du port pour l'aménagement d'un terminal croisière,
- de s'inscrire dans le cadre d'un marché hyperconcurrentiel entre les ports de la Manche et de la Mer du Nord (le marché est très changeant et la concurrence entre les ports de la Manche et de la Mer du Nord est très forte),
- d'être soumis aux stratégies commerciales des compagnies de croisière (le marché de la croisière sur le dunkerquois est fluctuant au grès des opportunités d'escale ou de départ. Ce sont les compagnies qui décident du choix des ports d'escale ou d'embarquement en fonction principalement de critères économiques),

Ces conditions soulèvent ainsi des risques importants sur la viabilité économique à moyen terme de la filière et donc du retour sur investissement des financements publics.

Pour autant, Dunkerque accueille cette année 6/7 escales et/ou départs de croisière sur des navires de petit ou moyen tonnage qui peuvent accéder au Port Est. Pour les plus grands navires, seul le port Ouest pourrait les accueillir avec comme conséquence un éloignement important du centre-ville et donc des retombées économiques beaucoup plus modestes. Cet accueil permet cependant d'optimiser les retombées économiques pour les professionnels du tourisme.

N°21 :

Squal (22/05/18 à 19h28) :

La plage de Malo n est elle pas la plage de la cud? Je vois des drapeaux de toutes les villes????

Réponse (22/05/18 à 19h56) :

Squal,

La plage et la mer relèvent de la compétence de la DDTM (Direction Départementale des Territoires de la Mer).

La sécurité, la propreté et l'animation de la bande littorale entre Malo et Bray-Dunes sont gérées par le SIDF (Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre).

La lutte contre les risques de submersion marine sont inscrits dans le PPRL (Plan de Prévention des Risques Littoraux), qui s'impose à la CUD.

La ville de Dunkerque complète le dispositif des nombreux acteurs impliqués sur la question du littoral.

Bonne soirée,
Catherine Verlynde

N°22 :

Bernard (22/05/18 à 19h32) :

Est-ce qu'on ne doit pas participer à la dépollution des océans ? Même à notre petite échelle !! Qu'est-il prévu par la CUD sur cette question ? On ne voit pas grand chose...

Réponse (22/05/28 à 19h41) :

Bonsoir Bernard,

Merci pour votre question. Vous avez parfaitement raison, il faut que chacun s'y mette, à son niveau.

Des actions existent déjà, menées par des communes balnéaires, des ONG ou des associations environnementales, mais ça n'est certainement pas suffisant.

En tant que vice-président en charge des dossiers environnementaux, je vais demander à ce qu'on regarde quelle politique et quelles actions, la CUD pourrait mener.

Les seules actions de la compétence communautaire portent sur la qualité du traitement des eaux par les stations d'épurations et la qualité des eaux des waterings qui repartent à la mer.

Les politiques agricoles et alimentaires que nous venons d'adopter auront elles aussi des impacts sur la qualité des eaux puisque nous favoriserons les cultures biologiques, sans traitement chimique donc.

Bonne soirée.
Damien CAREME
Vice-président CUD

N°23 :

Syldej (22/05/18 à 19h32) :

Qui gère les investissements de la base de la licorne, la CUD ou la municipalité?

Réponse (22/05/18 à 19h35) :

Bonjour Syldej,

La base de voile de la Licorne appartient au SIDF (Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre)

Catherine Verlynde

N°24 :

Quentin (22/05/18 à 19h37) :

À Dunkerque on a le concentré de tous les risques / à part les avalanches ; désolé mais moi je voudrais partir dans le sud ouest ...

Réponse (22/05/18 à 19h56) :

Bonsoir Quentin,

Désolé de votre choix... Et je ne suis pas sûr que le sud/ouest présente un risque 0 !

Notre territoire est pourtant très attachant, et nous avons besoin de sa jeunesse.

Bonne soirée.

Damien CAREME

Vice-président CUD

N°24 :

Squal (22/05/18 à 19h40) :

Dune de frandre? ville? cud? qui fait quoi bravo grande synthe dynamique sur un lac

Réponse (22/05/18 à 19h57) :

Squal,

La plage et la mer relèvent de la compétence de la DDTM (Direction Départementale des Territoires de la Mer).

La sécurité, la propreté et l'animation de la bande littorale entre Malo et Bray-Dunes sont gérées par le SIDF (Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre).

La lutte contre les risques de submersion marine sont inscrits dans le PPRL (Plan de Prévention des Risques Littoraux), qui s'impose à la CUD.

La ville de Dunkerque complète le dispositif des nombreux acteurs impliqués sur la question du littoral.

Bonne soirée,

Catherine Verlynde

PS : Damien Carême est content de votre remarque soulignant le dynamisme sur le lac de GS

N°25 :

Julie (22/05/18 à 19h43) :

Pourquoi on oblige pas les propriétaires à mettre de la brique pour renouveler le style flamand comme à Bruges ?

Réponse (22/05/18 à 19h51) :

Bonsoir Julie,

La diversité architecturale et des matériaux racontent l'histoire de notre territoire.

On ne trouve pas de la brique partout.

Le PLUI HD comportera une Orientation d'Aménagement et de Programmation Paysage qui reconnaît et protégera les différentes richesses patrimoniales.

Merci pour votre question,

Catherine Verlynde

N°26 :

Seb Kite (22/05/18 à 19h47) :

Je vois des question concernant un club nautique au plus prêt de la plage , voir face a la mer ! est ce possible sur le secteur ? j'ai souvenir d'un contenaire sur la plage de braydunes avec materiel de secu kite et mise a dispo de materiel cerf volan

Réponse (22/05/18 à 19h55) :

Bonsoir Seb kite,

De nombreux enjeux environnementaux se concentrent sur nos plages : la Loi Littoral impose la plus grande prudence, la protection du cordon dunaire et les risques de submersion marine.

De plus, la plage n'est pas de compétence communautaire, mais relève de l'Etat au travers de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer)

Bonne soirée,

Catherine Verlynde